Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212902365-20251216-202507_VII-DE

RIEC SUR BÉLON RIEG

DEPARTEMENT DU FINISTERE

-

MAIRIE DE RIEC SUR BELON

-

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq,
Le 16 décembre 2025 à 18 heures 45, le Conseil municipal, légalement convoqué le 10 décembre 2025, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MIOSSEC Sébastien, Maire.

Etaient présents (24) : S. MIOSSEC, J. TALGORN, C. HUS, F. PENCHE, A. MARSILLE, V. PENNOBER, C. HENNÉ, C. FLORIT, D. LE NOC, B. LE COZ, O. BARBEDETTE, S. LE BRETON, S. LE SQUER, J. FURIC, C. POULHALEC, C. KERYHUEL, C. CIAPA, E. HERNIGOU, G. PILORGÉ, S. LANGLAIS, C. MESTRES, C. NERZIC, Y. GUILLOU.

Absent représenté (2) : D. CADO par S. LE SQUER, K. LE CARRE par C. HENNE, V. PRUVOST par S. MIOSSEC (à partir du point II)

Absent non représenté (0) :

C. NERZIC a été nommée secrétaire de séance.

OBJET	**VII. RESSOURCES – Mise à jour du tableau des emplois permanents**

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L313-1,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L 542-1 à L 542-5 relatifs à l'application des règles encadrants la suppression des emplois dans la fonction publique,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 08 décembre 2025,

Vu la transmission en date du 09 décembre 2025 du compte-rendu de la séance du Comité Social Territorial du 08 décembre 2025,

Considérant qu'au regard des départs en retraite prévus en 2026, ainsi que des postes vacants de la collectivité, il est envisagé de procéder à plusieurs suppressions de trois postes permanent au tableau des emplois permanents.

Filière technique :

Suppression d'un poste d'agent de maitrise principal à compter du 01/02/2026

Répartition de l'emploi dans le service :

L'emploi est affilié aux services techniques de la commune. Dans l'organigramme du service, il s'agit de l'un des trois postes de chef d'équipe (voirie, bâtiment, espace-vert).

Nature du poste dans le service :

Il s'agit de l'emploi de Chef d'Equipe Voirie au grade actuel d'agent de Maitrise Principal.

Motif de la suppression :

Départ en retraite de l'agent qui l'occupe. L'agent qui prendra ce poste est actuellement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212902365-20251216-202507_VII-DE

Filière Animation :

Suppression d'un poste d'adjoint d'animation territorial à la date du prochain conseil municipal
Répartition de l'emploi dans le service :
L'emploi est affilié à la Direction de la Vie Locale. Il s'agit de l'un des postes d'animation créé en 2015 à la suite de l'apparition du régime des Temps d'Activité Périscolaire (TAP).
Nature du poste dans le service :
Il s'agit d'un poste d'animation à temps non complet 14/35ème qui était affecté à l'école Françoise Bosser. D'autres postes ont été créés pour assurer ce même service à des volumes horaires différents.
Motif de la suppression :
La disparition des TAP et la demande de disponibilité de l'agent (effective depuis 2018) et par ailleurs la création de postes d'animation à la rentrée 2025 rendent non nécessaire le maintien du présent poste.

Suppression d'un poste d'animateur principal de 1ère classe à la date du prochain conseil municipal
Répartition de l'emploi dans le service :
L'emploi est affilié à la Direction de la Vie locale. Il s'agit du poste de catégorie B sur le grade d'animateur principal de 1ère classe. Le poste est celui d'animateur réseau jeunesse et famille.
Nature du poste dans le service :
Le poste à temps complet a pour objet principal la mise en place de partenariats locaux dans le but de promouvoir et d'animer une politique locale de la jeunesse et de la famille.
Motif de la suppression :
Ce poste est vacant depuis janvier 2022 et les missions principales de celui-ci, à savoir la construction et l'élaboration de partenariats territoriaux pour la mise en place d'une politique de la jeunesse et de la famille, n'ont pas été poursuivies.
Les missions relatives à la mise en place d'un CME et la mission de coordination de l'aide aux devoirs ont été réattribuées à des agents de catégorie C sans besoin d'ajustement du volume horaire d'activité.
Les animations jeunesse estivales, instituées à partir de l'été 2022 sur des missions d'animation directe vers les jeunes de 11 à 18 ans, ne nécessitent pas d'appui partenarial particulier.
La suppression du poste opère donc dans le sens d'une mesure d'économie au regard du fonctionnement du service depuis l'été 2022.
Le comité a émis un avis favorable sur les propositions exposées ci-dessus en date du 08/12/2025.

Après en avoir délibéré :

- **SUPPRIME les postes permanents listés ci-dessus,**
- **MET à jour le tableau des emplois permanents en conséquence.**

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
Sébastien MIOSSEC

Le Maire.

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.